



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-543

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-07-19-00003 - ARRETE N° 2022-00831 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2022-07-19-00003

ARRETE N° 2022-00831 Accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement



Paris, le

19 JUL. 2022

ARRETE N° 2022-00831

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires affectés au sein de la 15^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Caporal-chef **Alexandre BOUGRAINVILLE**, né le 9 octobre 1997 ;
- Caporal **Alix AVARD**, né le 27 décembre 1993 ;
- Sapeur de première classe **Elisa LARCHÉ**, née le 2 novembre 1998.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».


Didier LALLEMENT